



TROPHÉE SORTIES HISTORIQUES **ET CARTOGRAPHIQUES** **2023**

Article 1 : PARTICIPATION

La participation à ce trophée est ouverte à toutes les personnes licenciées à l'ASA AUBOISE ou en possession d'une carte de membre du club 2023 (45 €). Dans le cas d'un couple, si l'un des deux est adhérent au club, le conducteur et le navigateur pourront prétendre au classement.

Des membres extérieurs à l'ASA AUBOISE pourront s'inscrire en prenant une carte de « membre participant » à ce trophée moyennant une adhésion de 20 Euros par personne valable pour l'année en cours.

Seuls, les résultats obtenus sur des épreuves hors FFSA seront acceptés.

Article 2 : VOITURES ACCEPTÉES

Toutes les voitures sont acceptées à condition qu'elles soient conformes au code de la route.

Article 3 : IMPÉRATIFS

Chaque participant devra remplir dans un délai de 15 jours après l'épreuve, sa fiche de participation :

Soit en ligne, sur le site asa-auboise.org – remplir et cliquer sur envoyer,

Soit à compléter sur annexe jointe et l'adresser à

ASA AUBOISE

A l'attention de Dany Montagne

BP 60286

10008 TROYES CEDEX

ou

Mail : asa.auboise10@gmail.com – A l'attention de Dany Montagne

Passé ce délai de 15 jours, les résultats ne seront pas pris en compte, cependant les résultats acquis avant la parution de ce règlement seront intégrés avec effet rétroactif.

BONUS :

Aux points obtenus, un bonus viendra s'ajouter en fonction du nombre de partants dans l'épreuve concernée, à savoir :

5 points	de	1 à 10 partants
10 points	de	11 à 25 partants
15 points	de	26 à 40 partants
20 points	de	41 à 60 partants
25 points	de	61 à 80 partants
30 points		+ de 80 partants

COEFFICIENTS :

Sur les 3 épreuves organisées par l'ASA AUBOISE, les points obtenus seront multipliés par un coefficient de 1,5.

Tous les participants à ce trophée sont censés en connaître le règlement et en accepter l'ensemble des clauses.

ARTICLE 9 : DROIT A L'IMAGE

Nous vous informons que l'ASA Auboise se réserve le droit de réaliser des prises de vues photographiques, des vidéos ou des captations numériques lors de chaque événement organisé.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par l'association sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports d'enregistrement numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

En participant à ce Trophée, vous acceptez le contenu ci-dessus concernant le droit à l'image.

Asa Auboise – B.P. 60286 – 10008 Troyes Cedex

Affiliée FFSA sous n° 0324. - Agrément Préfecture Troyes sous n° W103 000 581